

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1200200: preparation du lin

En vigueur au 01/09/2008 (Dernière actualisation de la page 01/09/2008)

L'adaptation des salaires découlant de leur liaison à l'indice des prix à la consommation prend cours le premier lundi suivant le mois au cours duquel l'indice des prix à la consommation dépasse ou n'atteint plus la tranche de stabilisation en vigueur

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 39h

1.1. SALAIRES HORAIRES: AUTRE QUE LES ETUDIANTS

Groupe salarial		Equipe		
		Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
			+8,41%	+31,6%
1	100%	11.0153	11.9417	14.4961
2	102%	11.2356	12.1805	14.7860
3	103%	11.3458	12.3000	14.9311
4	110%	12.1168	13.1358	15.9457
5	115%	12.6676	13.7329	16.6706
6	120%	13.2184	14.3301	17.3954

1.2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANT

Equipe				
Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit		
90%	90%	90%		
9.9138	10.7476	13.0466		